A travers les barreaux de fer (1916)
par Emile **CAMMAERTS**
Illustrations de Louis **RAEMAEKERS**
(dans la seule édition **anglaise**)

II. — **Le drapeau baissé**.

(pages 14–21 de l'édition **anglaise** ;
pages 10–15 de l'édition **espagnole**)

Illustration de Louis **RAEMAEKERS** : « *German respect for the flag* » (entre les pages 14 et 15)

Le contraste que j'ai essayé d'indiquer dans le premier chapitre, entre l'attitude de l'administration allemande avant la chute d'Anvers et sa manière d'être ensuite, n'est nulle part si bien marquée que dans les mesures répressives prises concernant les manifestations belges de patriotisme.

Pendant les deux premiers mois d'occupation, les Allemands faisaient au moins semblant de respecter les sentiments de loyalisme de la population. Dans sa première proclamation, datée du 2 septembre, dans laquelle il annonçait sa nomination de général gouverneur de Belgique, le baron von der Goltz déclarait qu'il « *ne demandait à personne de renoncer à ses sentiments patriotiques* » (**Note** : 2 septembre 1914). Et quand, quelques jours plus tard, le gouverneur de Bruxelles, le baron von Lüttwitz, fit poser une affiche avisant les citoyens de retirer leurs

Proklamation.

Seine Majestät der Deutsche Kaiser haben geruht, mich nach okkupierung belgischen Gebiets zum Generalgouverneur in Belgien zu ernennen. Ich habe den Sitz des Generalgouvernements in Brüssel (Ministerium für Wissenschaft und Künste, rue de la Loi) aufgeschlagen.

Auf Grund weiterer Anordnung Seiner Majestaet ist dem Generalgouverneur eine Zivilverwaltung angegliedert (Kriegsministerium, rue de Louvain) an deren Spitze Seine Exzellenz Herr von Sandt steht.

Die deutschen Heere dringen siegreich in Frankreich vor. Hier im belgischen Gebiete Ruhe und Ordnung aufrecht zu erhalten, ist Aufgabe der Generalgouvernements.

Jede feindselige Handlung der Einwohnerschaft gegen Angehoerige der deutschen Heeres, jeder Versuch, ihren Verkehr mit der Heimat zu stoeren, Eisenbahnen, Telegraphen, Fernsprechverbindungen zu gefaehrden oder gar zu unterbrechen, wird unnachsichtlich geaendet werden. Aufruhr oder Widerstand gegen die deutsche Verwaltung haben rueksichtslose Niederwerfung zu gewaertigen.

Die harte Notwendigkeit des Krieges bringt es mit sich, dass bei Bestrafung feindseliger Handlungen Unschuldige mit den Schuldigen leiden. Umsomehr ist es Pflicht aller verstaendig denkenden Bewohner Belgiens, die unruhigen Elemente im Lande von jeder Ausschreitung gegen die oeffentliche Ordnung abzuhalten.

Kein belgischer Buerger, der friedfertig seinem Erwebe nachgeht, hat irgend etwas von seiten der deutschen Truppen und Behoerden zu befuerchten. Soweit irgend moeglich, sollen Handel und Wandel wieder aufgenommen, die industriellen Betriebe wieder in Gang gebracht und die Einbringung der Ernte vollendet werden.

Belgier !

Von Niemand wird verleugnung seiner vaterlaendischen Gesinnung verlangt, wohl aber eine vernuenftige Fuegsamkeit und unbedingter Gehorsam gegen die Anordnungen des Generalgouvernements. Von Eurem Verhalten, von dem Vertrauen und dem Masse der Unterstuetzung, die das Volk, insbesondere die im Lande verbliebenen Staats- und Gemeindebeamten, dem Generalgouvernement entgegen bringen, wird es abhaengen ob die neue Verwaltung Euch und Eurem Lande zum Segen gereicht.

Gegeben, Bruessel, den 2. September 1914.

Der Kaiserliche General-Gouverneur in Belgien.

Freiherr von der GOLTZ,
Generalfeldmarschall.

Proclamation.

Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne, après l'occupation de la plus grande partie du territoire belge, a daigné me nommer Gouverneur Général en Belgique. J'ai établi le siège du Gouvernement Général à Bruxelles (Ministère des Sciences et des Arts, rue de la Loi).

Par ordre de Sa Majesté, une administration civile a été installée auprès du Gouvernement Général (Ministère de la Guerre, rue de Louvain). Son Excellence Monsieur von Sandt a été appelé aux fonctions de chef de cette administration.

Les armées allemandes s'avancent victorieusement en France. Ma tache sera de conserver la tranquillité et l'ordre publie en territoire belge.

Tout acte hostile des habitants contre les militaires allemands, toute tentative de troubler leurs communications avec l'Allemagne, de gêner ou de couper les services des chemins de fer, du télégraphe et du téléphone seront punis très sévèrement. Toute résistance ou révolte contre l'administration allemande sera réprimée sans pardon.

C'est la dure nécessité de la guerre que les punitions d'actes hostiles frappent, en dehors des coupables, aussi des innocents. Le devoir s'impose d'autant plus à tous les citoyens raisonnables d'exercer une pression sur les éléments turbulents en vue de les retenir de toute action dirigée contre l'ordre public.

Les citoyens belges désirant vaquer paisiblement à leurs occupations n'ont rien à craindre de la part des troupes ou des autorités allemandes. Autant que faire se pourra, le commerce devra être repris, les usines devront recommencer à travailler, les moissons être rentrées.

Citoyens Belges,

Je ne demande à personne de renier ses sentiments patriotiques, mais j'attends de vous tous une soumission raisonnable et une obéissance absolue vis-à-vis des ordres du Gouvernement Général. Je vous invite à lui montrer de la confiance et à lui prêter votre concours. J'adresse cette invitation spécialement aux fonctionnaires de l'Etat et des communes qui sont restés à leurs postes. Plus vous donnerez suite à cet appel, plus vous servirez votre patrie.

Fait à Bruxelles, le 2 septembre 1914.

Le Gouverneur Général,

Baron von der GOLTZ.
Feldmaréchal.

Proclamatie.

Zijne Majesteit de Keizer van Duitschland na bezetting van het grootste gedeelte van het belgisch territorium, heeft mij tot Generaal Gouverneur in België benoemd. Ik heb den zetel van het Generaal-Gouvernement in Brussel (Ministerie van Schoone Kunsten, Wetstraat) opgeslagen.

Op bevel van Zijne Majesteit, is er eene burgerlijke administratie bij het Generaal-Gouvernement ingericht. Zijne Excellentie de Heer von Sandt is benoemd tot hoofd dezer administratie zetel : Ministerie van Oorlog, Leuvensche weg).

De duitsche troepen dringen overwinnend in Frankrijk binnen. Mijne taak zal zijn de kalmte en openbare orde op belgisch gebied oprecht te houden.

Alle vijandelijke handeling der inwoners tegen aangehorigen van het duitsche leger, alle verzoek den verkeer met Duitschland te storen, den dienst der ijzeren wegen, des telegraafs en des telefoons te belemmeren of te breken, zal zeer streng gestraft worden. Jedere wederstand of revolte tegen de duitsche administratie zal zonder genade gestraft worden.

Het is de harde noodzakelijkheid van den oorlog, dat de straffen van vijandelijke handelingen, buiten de schuldigen ook de onschuldigen treffen. Des te meer is het de plicht van alle verstandige burgers op de onrustige elementen eenen druk uit te oefenen om deze van iedere handeling tegen de openbare orde te weerhouden.

De belgische burgers, die wenschen in rust hare nijverheid na te gaan, hebben niets te vreezen van wege de troepen of de duitsche autoriteiten. Zooveel het mogelijk zal zijn, moet de handel hernomen, de fabrieken in 't werk hersteld, de oogst binnengebracht worden.

Belgische burgers,

Ik vraag aan niemand zijne patriotische gevoelens te ontzeggen, maar ik verwacht van U allen eene verstandige onderwerping en eene volledige gehoorzamheid tegenover de bevelen van het Generaal-Gouvernement. Ik verzoek U hem vertrouwen te schenken en hem Uwe hulp te verloonen. Ik richt dit verzoek hoofdzakelijk aan alle ambtenaaren van den Staat en van de gemeenten, die op hunne plaats gebleven zijn. Hoemeer U dezen wensch voldoen zult, des te meer zult U uw vaderland nuttig zijn.

Gegeven te Brussel, den 2e September 1914.

De Generaal-Gouverneur,

Baron von der GOLTZ.
Veldmaarschalk.

drapeaux des fenêtres (**Note**), il fit cela en des termes conciliants donnant comme prétexte que ces manifestations pourraient provoquer des

représailles de la part des troupes allemandes passant par la ville. « *Le gouverneur militaire n'avait pas la moindre intention de froisser par une telle mesure les sentiments et la dignité des habitants. Son but unique était de les préserver de tout mal* » (16 septembre).

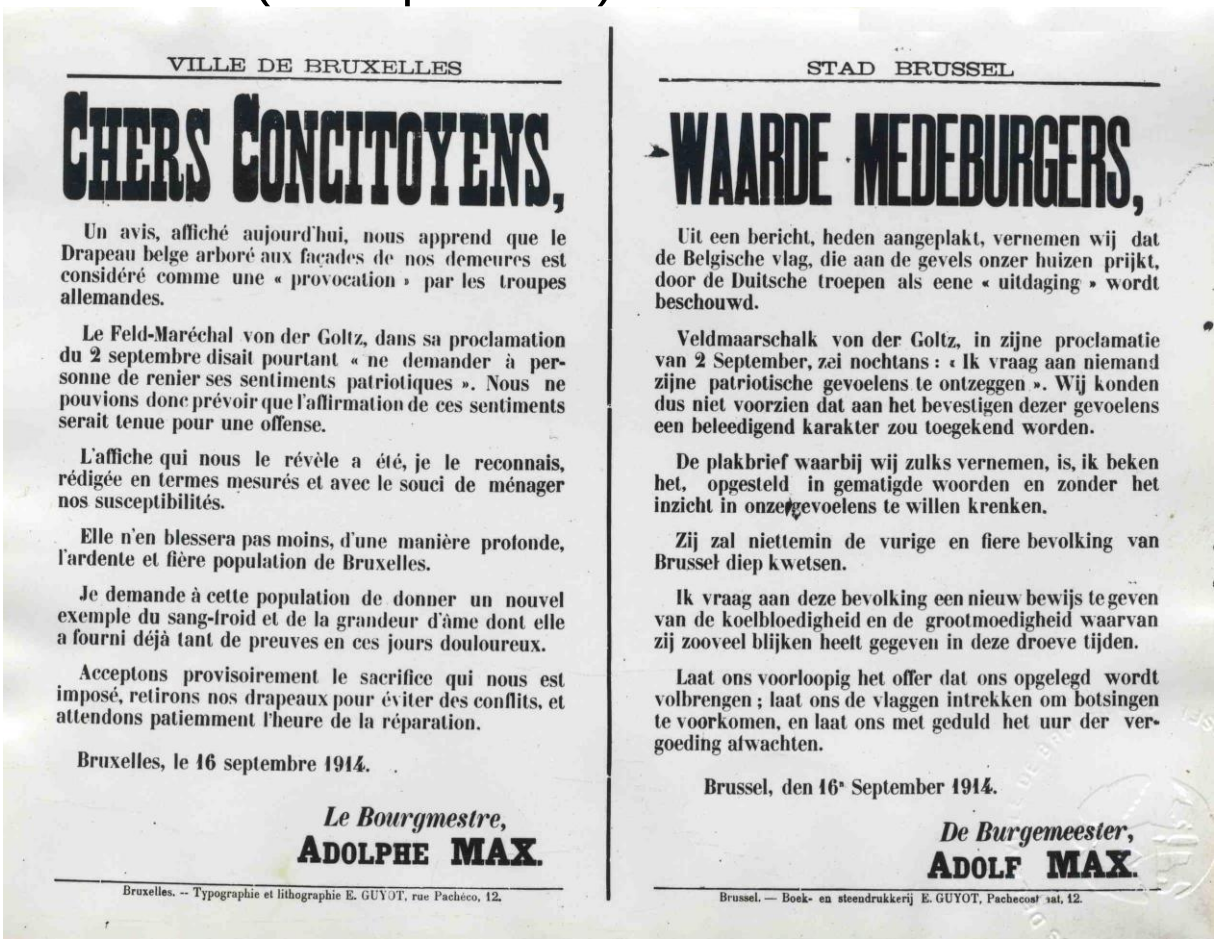

VILLE DE BRUXELLES

CHERS CONCITOYENS,

Un avis, affiché aujourd'hui, nous apprend que le Drapeau belge arboré aux façades de nos demeures est considéré comme une « provocation » par les troupes allemandes.

Le Feld-Maréchal von der Goltz, dans sa proclamation du 2 septembre disait pourtant « ne demander à personne de renier ses sentiments patriotiques ». Nous ne pouvions donc prévoir que l'affirmation de ces sentiments serait tenue pour une offense.

L'affiche qui nous le révèle a été, je le reconnais, rédigée en termes mesurés et avec le souci de ménager nos susceptibilités.

Elle n'en blessera pas moins, d'une manière profonde, l'ardente et fière population de Bruxelles.

Je demande à cette population de donner un nouvel exemple du sang-froid et de la grandeur d'âme dont elle a fourni déjà tant de preuves en ces jours douloureux.

Acceptons provisoirement le sacrifice qui nous est imposé, retirons nos drapeaux pour éviter des conflits, et attendons patiemment l'heure de la réparation.

Bruxelles, le 16 septembre 1914.

Le Bourgmestre,
ADOLPHE MAX.

Bruxelles. -- Typographie et lithographie E. GUYOT, rue Pachéco, 12.

STAD BRUSSEL

WAARDE MEDEBURGERS,

Uit een bericht, heden aangeplakt, vernemen wij dat de Belgische vlag, die aan de gevels onzer huizen prijkt, door de Duitsche troepen als eene « uitdaging » wordt beschouwd.

Veldmaarschalk von der Goltz, in zijne proclamatie van 2 September, zei nochtans : « Ik vraag aan niemand zijne patriotische gevoelens te ontzeggen ». Wij konden dus niet voorzien dat aan het bevestigen dezer gevoelens een beleedigend karakter zou toegekend worden.

De plakbrief waarbij wij zulks vernemen, is, ik beken het, opgesteld in gematigde woorden en zonder het inzicht in onze gevoelens te willen krenken.

Zij zal niettemin de vurige en fiere bevolking van Brussel diep kwetsen.

Ik vraag aan deze bevolking een nieuw bewijs te geven van de koelbloedigheid en de grootmoedigheid waarvan zij zooveel blijken heeft gegeven in deze droeve tijden.

Laat ons voorloopig het offer dat ons opgelegd wordt volbrengen ; laat ons de vlaggen intrekken om botsingen te voorkomen, en laat ons met geduld het uur der vergoeding afwachten.

Brussel, den 16e September 1914.

De Burgemeester,
ADOLF MAX.

Brussel. — Boek- en steendrukkerij E. GUYOT, Pachecostraat, 12.

Chaque Belge portait encore les couleurs nationales ; les portraits du Roi et de la Reine étaient vendus dans les rues et la ***Brabançonne*** était fredonnée, sifflée, chantée partout dans le pays. Le peuple avait perdu tous (fin page **7** manuscrit) ses droits sauf un : il pouvait encore montrer à l'ennemi, en dépit des déclarations de la Presse allemande, qu'il n'était pas prêt à accepter sa loi.

Il est aisé d'expliquer cette tolérance apparente. Après les massacres du mois d'août, les autorités allemandes étaient désireuses de ne pas exaspérer l'opinion publique et de ne pas gâter par des vexations inutiles l'effet qui avait été produit. Pendant la Marne et les trois sorties (**Note** : d'Anvers) de l'armée belge, elles n'avaient qu'un nombre très restreint d'hommes à leur disposition pour la garnison des plus grandes villes. Le plus petit progrès de l'armée belge aurait pu mettre en danger leur ligne de communication. Nous savons à présent que la retraite du siège du gouvernement (**Note** : allemand) de Bruxelles à Liège fut à un moment sérieusement envisagée et que les mêmes troupes étaient envoyées pour passer et repasser dans les rues de la capitale afin de donner l'illusion que la garnison était plus forte qu'elle ne l'était réellement (***Frankfurter Zeitung***, 22 août 1916). D'ailleurs, l'Allemagne n'avait pas renoncé à tout espoir de s'entendre avec le Roi Albert, tandis qu'une troisième tentative était à entreprendre à Anvers pour séparer le Gouvernement belge des Alliés. Dans ces circonstances, il semblait plus sage d'être tolérant pour les innocentes manifestations loyalistes des Belges, puisqu'elles ne causaient aucun trouble et ne compliquaient pas la tâche des militaires.

Examinons maintenant la période suivante. Dès que l'armée belge a achevé sa jonction avec les Alliés sur l'Yser et que (fin page **8** manuscrit)

toutes les communications sont coupées entre le gouvernement et le peuple, les Allemands cessent de considérer la Belgique comme un territoire occupé et saisissent tout prétexte pour la traiter en pays conquis qui sera, tôt ou tard, une partie de l'Empire. Ils ne prennent plus la peine d'expliquer ou de justifier leurs mesures oppressives, ou de les concilier avec leurs précédentes promesses. Premièrement à Namur (15 novembre 1914), puis à Bruxelles (30 juin 1915), il devient criminel de porter la cocarde tricolore. Le *Te Deum* qui est célébré chaque année le 15 novembre en l'honneur de Saint-Albert est interdit. Depuis le mois de mars 1915 il est absolument défendu de chanter la ***Brabançonne*** même dans les écoles, Toute manifestation patriotique à l'occasion de l'anniversaire du Roi (8 avril) et de l'anniversaire de l'indépendance de la Belgique (21 juillet) sont sévèrement réprimées.

Dans quelques-uns des ordres précédents il y a encore une faible tendance à « *respecter* » d'une manière allemande les « *sentiments patriotiques du peuple* ». Le gouverneur de Namur par exemple distingue avec une fine subtilité entre porter les couleurs nationales en endroit privé et en endroit public, et la ***Brabançonne*** peut pendant un certain temps être chantée tant qu'elle ne l'est pas « *d'une manière provocante* ». En fait, les Belges sont libres de manifester leur patriotisme aussi longtemps qu'ils ne sont ni vus ni entendus.

Il leur est permis de garnir leurs buffets avec du papier tricolore et de fredonner leurs airs nationaux dans leurs caves. Mais dans beaucoup (fin page **9** manuscrit) d'arrêtés faits sous les ordres du gouverneur von Bissing (3 décembre 1914) ce dernier faux semblant de considération et de respect disparaît entièrement. « *J'avertis le public* », déclare le gouverneur de Bruxelles le 18 juillet 191**4** (**Note** : 191**5**), « *que toute démonstration quelle qu'elle soit est interdite à l'occasion du 21 juillet prochain* ».

Il y a plus que cela, l'Administration allemande bien souvent dépasse la mesure en froissant les sentiments du peuple. Le fait d'aider un patriote à rejoindre l'armée n'est pas seulement puni comme un crime contre les Allemands, il est délicatement qualifié de « *crime de trahison* » et, quand des gens sont condamnés parce qu'on les soupçonne d'appartenir au service d'information belge, les affiches publiques annonçant leur condamnation parlent d'eux comme fournissant des renseignements « *à l'ennemi* ».

La feinte tolérance des premiers jours a fait place à une répression sans repos et même, pendant l'année dernière, à une persécution délibérée. Les écoles pouvaient être inspectées à tout moment par les autorités et chaque «*manifestation anti-allemande*» (c'est-à-dire chaque enseignement pro-belge) est sévèrement puni (**Note** : [8]). Les magasins sont réglementés

de telle façon que chaque image patriotique (carte postale spécialement avec les portraits de la famille royale) peut être saisie, et même l'intimité des maisons fermées n'est pas respectée. Au commencement, il était permis aux Belges d'affirmer leur loyalisme avec discrétion ; ensuite, chaque manifestation patriotique est exclue de la vie publique ; et, à la fin, les Allemands, par leurs espions, pénètrent dans les maisons de chaque citoyen et entreprennent d'extirper par un règne de terreur ces mêmes sentiments qu'ils avaient avec tant d'emphase promis de respecter. (fin page **10** manuscrit)

Les gens qui mènent une vie tranquille et qui jouissent d'un gouvernement autonome n'apprécieront peut-être pas l'importance que les Belges attachent en ce moment à ces manifestations patriotiques. Ils peuvent s'imaginer que, tant que la vie nationale est assurée et que les citoyens ne sont pas ennuyés par leurs conquérants, une affirmation publique de loyalisme au Roi et au Pays est d'importance secondaire.

Dieu sait que la situation économique de la Belgique occupée est assez mauvaise, et les dernières listes tragiques de condamnations et de déportations sont là pour prouver que son peuple vit sous le régime le plus barbare des temps modernes. Mais même si ce n'était pas le cas, celui qui aurait la moindre notion de leur caractère national comprendrait la valeur extraordinaire que

les Belges attachent à leur dernier privilège et la profonde indignation soulevée par la trahison allemande.

Von Bissing hausse les épaules et les appelle « *grands enfants* ». Ils le sont. Et son fils, avec un sourire moqueur, déclare dans le ***Süddeutsche Monatschrift*** (15 avril 1915) que c'est « *dans le sang du peuple de manifester et de porter des cocardes* ». Cela est ainsi. L'amour des cortèges et des parades publiques de toute espèce est profondément ancré dans les traditions belges. Mais qu'est-ce que cela prouve ? Simplement que le peuple a gardé assez de fraîcheur et de joie de vivre pour faire cas de ces choses, assez de courage et d'indépendance pour sentir le grand besoin quand il en est affligé. Voici ce qu'il pense : « *Nos sociétés d'harmonie avaient l'habitude de passer dans les rues, faisant vibrer les carreaux de nos fenêtres avec le fracas de leurs tambours ; nos bannières avaient l'habitude de flotter dans la brise durant les jours heureux de paix. Resterions-nous maintenant silencieux* (fin page **11** manuscrit) *et retirés dans l'égoïste vie privée de nos maisons, à présent que nous sommes si nécessaires au pays, à présent que nous avons besoin, plus que jamais, de sentir que nous sommes un peuple et que nous voulons rester indépendants et unis quoi qu'il arrive dans l'avenir* ». Le Baron Frédéric Guillaume von Bissing se moque des Belges parce que, sous tout prétexte, ils déploient les couleurs américaines

(**Note** [9]). S’ils le font, c’est parce qu’il ne leur est pas permis de déployer les leurs,

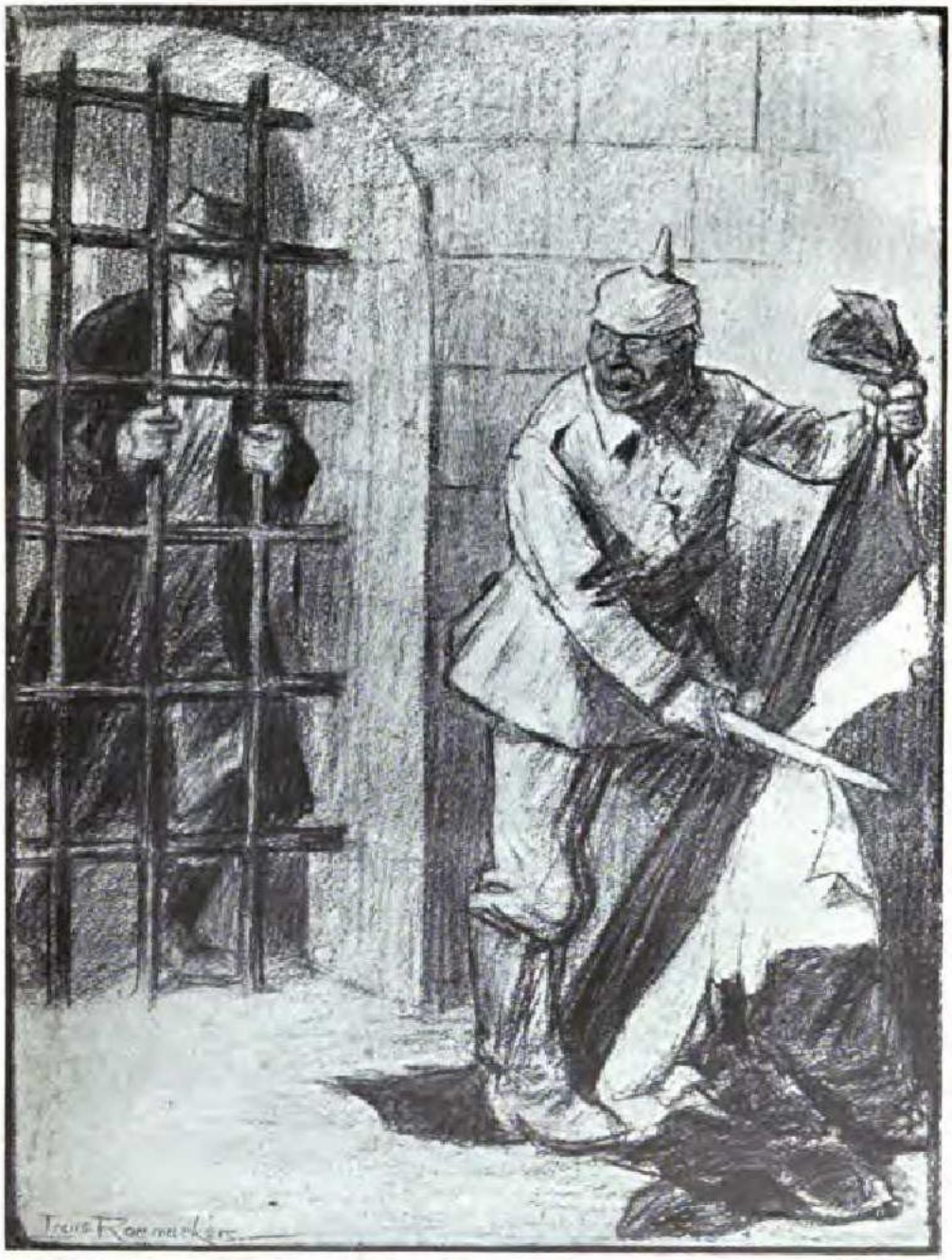

German respect for the Flag.

et parce qu’ils sentent, d’une manière ou d’une autre, que le meilleur moyen de montrer qu’ils ont encore une bannière est d’adopter les couleurs de la grande nation qui est venue si généreusement à

leur secours. Il se peut, comme le Baron nous en informe, que beaucoup des « *petits et des grands enfants* », qui portent les étoiles et les rayures, ne connaissent pas un mot d'anglais. Encore qu'est-ce que cela veut dire ? Simplement que le coeur peut faire appel au coeur et qu'il n'est pas nécessaire de parler son propre langage pour comprendre l'esprit de son frère. Il est vrai que seuls les enfants – « *petits et grands* » – savent comment le faire.

Si les Allemands avaient eu l'ombre d'un sentiment généreux pour le malheureux pays sur lequel ils déchaînent la guerre en dépit des traités les plus solennels, ils n'auraient pas obligé les citoyens belges d'abaisser les drapeaux qu'ils avaient arborés pendant la défense de Liège (**Note**), ils n'auraient pas arraché les cocardes tricolores de leurs boutonnières, ils n'auraient pas imposé silence à leurs airs nationaux, ils n'auraient pas ajouté ces profondes humiliations à la coupe amère de la défaite. On s'étonne, on se demande pourquoi ils l'ont fait si ce n'était pour le simple plaisir que le matamore est (fin page **12** manuscrit) sensé éprouver quand il fait sentir sa force à sa victime. Ils auraient pu aller gaiement saccager le pays, fusiller les patriotes, déporter les jeunes gens, faire tout ce qui leur semblait utile à leur point de vue mais la mesquine tyrannie de ces mesures dépassent l'entendement. Le gouverneur von Bissing est certainement trop intelligent pour

croire que la satisfaction de créer quelques lâches intimidés par de tels règlements peut compenser le danger inhérent au ressentiment et la profonde haine que les mauvais traitements ont soulevée contre l'Allemagne. Vous pouvez prendre le plaisir de l'enfant, vous pouvez prendre sa liberté mais il faut au moins lui laisser quelques jouets, et vous auriez été sage de le faire.

* * *

Une tyrannie si étroite détruit aussi toujours son objectif. La digne réponse du bourgmestre à l'*avertissement* du général von Lüttwitz d'enlever les drapeaux (**Note** : reproduite plus haut) devint le mot de passe des patriotes. Chaque Bruxellois désormais « *attendait l'heure de la réparation* ». Un grand nombre de femmes allèrent en prison plutôt que d'enlever les emblèmes de la Belgique qu'elles portaient. Des anecdotes passèrent de bouche en bouche. Je ne peux pas garantir l'authenticité de toutes mais elles appartiennent au poème épique de la guerre et elles concordent avec l'esprit du peuple. Une demoiselle, qui était raillée par un officier allemand parce qu'elle portait le portrait du Roi Albert, aurait répondu à son allusion de roi « *sans terre* » : « *J'aime mieux avoir un roi qui a perdu sa terre qu'un empereur qui a perdu son honneur* ». Une autre dame, assise (fin page **13** manuscrit) dans un tram, vis-à-vis d'un officier allemand, avait été sommée par lui d'ôter sa rosette tricolore ; elle refusa de le faire et,

comme il la menaçait, elle le défia de le faire lui-même. Le Boche saisit la rosette et tira … et tira … et tira … La dame avait caché 20 aunes de ruban dans son corsage.

Quand les tricolores furent absolument défendus, ils furent remplacés par la feuille de lierre, le lierre étant l'emblème de la fidélité ; plus tard la feuille de lierre fut remplacée par un ruban vert, le vert étant le symbole de l'espérance. La Brabançonne, en étant exclue des rues et de l'école, se réfugia dans les églises où elle est chantée – et souvent chantée par la congrégation – à la fin du service. Il y a beaucoup de détours pour côtoyer (**Note** : contourner ? …) la loi. On défendait aux Belges de célébrer l'anniversaire de leur indépendance, comme ils en avaient la coutume ? … Grâce à un arrangement tacite, ils réussirent à faire distinguer ce jour malgré tous les règlements. Le 21 juillet 1915, les Bruxellois gardèrent les volets de leurs maisons et de leurs magasins fermés et parcoururent les rues, vêtus de leurs meilleurs habits. Beaucoup étaient en deuil. L'année suivante, comme la fermeture des magasins était prévue par l'Administration, ils restèrent ouverts. Mais un grand nombre de commerçants s'arrangèrent ingénieusement à exposer les couleurs nationales à leurs fenêtres par la juxtaposition, par exemple, de citrons jaunes, de tomates rouges et de raisins noirs. D'autres vidèrent leurs vitrines.

Ces tours peuvent paraître enfantins, à première vue, mais lorsque nous pensons que ceux qui osaient les jouer (fin page **14** manuscrit) subissaient pour cela plusieurs mois d'emprisonnement ou une amende de quelque mille marks, et payaient gaiement, nous comprenons qu'il y a plus que des tours d'écoliers. Ils pensent que l'esprit belge éclaterait s'il cessait d'être à même de réagir. Un des commerçants qui était très lourdement frappé d'amendes à l'occasion de notre dernier jour d'anniversaire de «*l'Indépendance*» déclarait qu'il n'avait pas perdu son argent : « *c'est plutôt cher mais cela vaut son prix* ».

* * *

Si le patriotisme est devenu une religion en Belgique, cette religion a trouvé un prêtre dont l'autorité est reconnue par le dernier incroyant. Si chaque église est devenue le « *Temple de la Patrie* », si la ***Brabançonne*** résonne sous les arches gothiques de chaque nef, le Cardinal Mercier (**Note** (10)) est devenu le bon berger qui a pris soin du troupeau pendant l'absence du Roi. La grande fraternité, à laquelle tant d'âmes chrétiennes aspirent, dans laquelle il n'y a plus de classes, de partis et de sectes, semble presque planer au-dessus du fil électrique barbelé de la frontière de Belgique. Les Belges ne sont-ils pas tous menacés du même danger, ne sont-ils pas rapprochés par la même espérance, le même

amour, la même haine ?

Quand la cloche sonna en haut des tours de la cathédrale (**Note** : de Bruxelles) le 21 juillet dernier (**Note** : 1916) ; quand, dans sa robe rouge, le Cardinal Mercier bénissait le peuple assemblé pour célébrer le jour de l'Indépendance de la Belgique, il semblait que l'âme de la nation martyre planait dans l'Eglise. Après l'antienne nationale, les assistants levèrent les yeux vers le grand crucifix, dans le chœur, et ne purent distinguer, à travers leurs larmes, l'image du Crucifié de celle de leur pays saignant. (fin page **15** manuscrit)

Notes et transcription de Bernard GOORDEN.

(8) Concernant les écoles, lisez "*Procédés allemands* ", publié par Roberto Jorge **PAYRO** dans le journal ***La Nación***, de Buenos Aires, le 4 septembre 1919 (l'auteur étant quasi en résidence surveillée à Uccle depuis octobre 1915) et traduit par nos soins. L'article se réfère à la façon dont la censure allemande a empêché la distribution par Emile JACQMAIN de diplômes dans les écoles bruxelloises au terme de l'année scolaire 1914-1915, et à la façon dont elle a tenté de sanctionner après coup la remise d'une médaille au terme de l'année scolaire 1915-1916.
http://idesetautres.be/upload/PAYRO%20PROCEDIMIENTOS%20ALEMANES%20FR%20191506%20191606.pdf

(9) Dans « *L'art et la guerre* », traduction française du chapitre 67 (« *Art and war* ») des mémoires de Brand **WHITLOCK** , intitulées ***Belgium under the German Occupation : A Personal Narrative*** (1919), qui ont fait l'objet d'une traduction française sous le titre de ***La Belgique sous l'occupation allemande : mémoires du ministre d'Amérique à Bruxelles*** (1922), l'auteur évoque notamment le 22 février 1915, date anniversaire de George Washington et occasion pour les Belges d'arborer des drapeaux américains, symbole de liberté.

http://www.idesetautres.be/upload/BRAND%20WHITLOCK%20BELGIUM%20UNDER%20GERMAN%20OCCUPATION%201%20CHAPTER%2067.pdf

http://www.idesetautres.be/upload/BRAND%20WHITLOCK%201915%20BELGIQUE%20OCCUPATION%20ALLEMANDE%20CHAPITRE%2005.pdf

(10) Afin d'avoir un autre "*son de cloche*" concernant le **Cardinal Mercier**, lisez le chapitre VII (pages 145-160) des ***Mémoires*** du Baron von der LANCKEN (Paris, Librairie Gallimard ; 1932 ; (***Meine dreissig Dienstjahre*** ; 1931) : http://www.idesetautres.be/upload/VON%20DER%20LANCKEN%20MEMOIRES%2007%20BELGIQUE%201914-1918.pdf

Manuscript.

Emile **Cammaerts** became Professor of Belgian Studies at the University of London in 1933, most of his works and papers are held there in the **Senate House Library** (***CAMMAERTS PAPERS***) :

http://www.senatehouselibrary.ac.uk/our-collections/special-collections/archives-manuscripts

http://www.ulrls.lon.ac.uk/resources/MS800.pdf

MS 400/II/1262/9

du dehors qui ramenait le pays ~~en arrière~~ aux jours les plus mauvais de la domination de l'Autriche et de l'Espagne.

II

Le drapeau abaissé

Le contraste ~~frappant~~ que j'ai essayé d'indiquer, dans le premier chapitre, entre l'attitude de l'administration avant la chute d'Anvers et sa manière d'être ensuite n'est ~~nulle part~~ nulle part aussi bien marqué que dans les mesures ~~répressives~~ répressives prises ~~avec~~ concernant les manifestations belges de patriotisme.

Pendant les deux premiers mois d'occupation les Allemands faisaient un grand effort de respecter les sentiments ~~loyalistes~~ de loyalisme de la population. Dans sa première proclamation datée du 2 septembre, dans laquelle il annonçait sa nomination de Gouverneur-Gouverneur de Belgique, le baron von der Goltz déclarait "que il ne demandait à personne de renoncer à ses sentiments patriotiques". Et quand quelques jours après le Gouverneur de Bruxelles Baron von Luttwitz fit passer une affiche avisant les citoyens de retirer leurs drapeaux des fenêtres, il fit cela en des termes conciliants, donnant comme prétexte que ces manifestations pourraient provoquer des représailles de la part des troupes allemandes passant par la ville. "Le Gouverneur Militaire n'avait pas la moindre intention de froisser par une telle mesure les sentiments de dignité des habitants". 16 Septembre: Chaque Belge portait encore les couleurs nationales, les portraits du Roi et de la Reine étaient vendus dans les rues et la Brabançonne était ~~redonnée~~, sifflée, chantée partout dans le pays. Le peuple avait perdu tous

Son but unique était de les préserver de tout souci.

 MS 800/II/1262/10

ses droits sauf un : il pouvait encore montrer à l'ennemi en dépit des déclarations de la Presse Allemande, qu'il n'était pas ~~encore~~ prêt à accepter sa loi.

Il est aisé d'expliquer cette tolérance apparente. Après les massacres du mois d'Août, les autorités Allemandes étaient désireuses de ne pas exaspérer l'opinion publique et de ne pas gâter par des vexations inutiles l'effet qui avait été produit. Pendant la Marne et les trois sorties de l'armée Belge, elles n'avaient qu'un nombre très restreint d'hommes à leur disposition pour la garnison des plus grandes villes. Le plus petit progrès ~~avancement~~ de l'armée Belge aurait pu mettre en danger leur ligne de communications. Nous savons à présent que la retraite du siège du gouvernement de Bruxelles à Liège fut à un moment sérieusement envisagée et que les mêmes troupes étaient envoyées pour passer et repasser dans les rues de la capitale afin de donner l'illusion que la garnison était plus forte qu'elle ne l'était réellement (Frankfurter Zeitung 22 août 1914). D'ailleurs, l'Allemagne n'avait pas renoncé à tout espoir de s'entendre avec le Roi Albert, tandis ~~depuis~~ qu'une troisième tentative était à entreprendre à Anvers pour séparer le Gouvernement Belge des Alliés. Dans ces circonstances il semblait plus sage d'être tolérant pour les innocentes manifestations loyalistes des Belges puisqu'elles ne causaient aucun trouble et ne compliquaient pas la tâche des militaires.

Examinons maintenant la période suivante. Dès que l'armée Belge a ~~eut~~ achevé sa jonction avec les Alliés sur l'Yser et que

9/ toutes les communications sont coupées entre le Gouvernement et le peuple, les Allemands cessent de considérer la Belgique comme un territoire occupé et saisissent tout prétexte pour la traiter en pays conquis qui sera, tôt ou tard, une partie de l'Empire.

HS 400/II/1262/11

Ils ne prennent plus la peine d'expliquer ou de justifier leurs mesures oppressives ou de les concilier avec leurs précédentes promesses. Ils les ignorent tout bonnement. Premièrement à Namur (le 15 novembre 1914) puis à Bruxelles (30 juin 1915) ~~cela~~ ~~devient un~~ il devient criminel de porter la cocarde tricolore. Le Te Deum qui est célébré chaque année ~~le~~ 15 novembre en l'honneur de Saint Albert, est interdit. Depuis le mois de Mars 1915 il est ~~effectivement~~ absolument défendu de chanter la Brabançonne même dans les écoles. Toute manifestation patriotique à l'occasion de l'Anniversaire du Roi (8 avril) et de l'anniversaire de l'Indépendance de la Belgique (21 juillet) sont sévèrement, ~~poursuivies~~ réprimées.

Dans quelques-uns ~~Gouverneurs~~ des ordres prétendus il ~~n~~'y a, encore ~~plus que~~ une faible tendance à "respecter d'une manière allemande "les sentiments patriotiques du peuple" Le Gouverneur de Namur par exemple distingue avec ~~avec~~ une fine subtilité entre porter les couleurs nationales en endroit privé et en endroit public, et la Brabançonne peut, pendant un certain temps, être chantée, ~~aussi longtemps~~ en tant qu'elle ~~se~~ ne l'est pas "d'une manière provoquante" En fait les Belges sont libres de manifester leur patriotisme aussi longtemps qu'ils ne sont ni vus ni entendus. Il leur est permis de garnir leurs buffets avec du papier tricolore et de fredonner leurs airs nationaux dans leurs caves. Mais dans beaucoup

MS 800/II/1262/12

d'arrêtés faits sous les ordres du Gouverneur von Bissing (son règne commença le 3 xbre 1914) cette dernière faux-semblant de considération et de respect disparaît entièrement "J'avertis le public" déclare le Gouverneur de Bruxelles 18 juillet 1914 que toute démonstration quelle qu'elle soit est interdite à l'occasion du 21 juillet ~~suivant~~.

Il y a plus que cela, l'Administration Allemande bien souvent ~~sort de~~ dépasse la mesure en froisser les sentiments du peuple froissant pas. Le fait d'aider un patriote à rejoindre l'Armée n'est seulement puni comme un crime contre les Allemands, il est délicatement qualifié ~~comme~~ de "~~un~~ crime de trahison", et quand des gens sont condamnés parce qu'on les soupçonne d'appartenir au service d'information Belge les affiches publiques annonçant leur condamnation parlent d'eux comme fournissant des renseignements "à l'ennemi".

La feinte tolérance des premiers jours a fait place à à une répression sans repos, et même, pendant l'année dernière à une persécution délibérée. Les écoles pouvaient être inspectées à tout moment par les autorités et chaque × "manifestation anti-Allemande" (chaque enseignement pro-Belge) est sévèrement puni. Les magasins sont réglementés de telle façon que chaque image patriotique (carte postale (spécialement les portraits de la Famille Royale) peut être saisie, et même ~~dans~~ l'intimité des maisons fermées n'est pas respectée. Au commencement il était permis aux Belges d'affirmer leur loyalisme avec discrétion, plus tard ~~ensuite~~ chaque manifestation patriotique est exclue de la vie publique; et à la fin les Allemands, ~~au~~ par ~~milieu de~~ leurs espions pénètrent dans les maisons ~~des~~ chaque citoyen et entreprennent d'extirper par un règne de terreur ces mêmes sentiments qu'ils avaient promis avec tant d'emphase de respecter

× c'est à dire

~~chaque~~

3 2 4

 MS. 800/II/1262/13

Les gens qui mènent une
vie tranquille et qui jouissent
d'un Gouvernement autonome
n'apprécieront peut être pas
l'importance que les Belges
attachent en ce moment à
ces manifestations patriotiques
Ils peuvent s'imaginer que,
tant que la vie nationale est
assurée et que les citoyens, sont
ne pas — autrement ~~laissés seuls~~ par leurs
envoyés — conquerants, une affirmation
publique de loyalisme au Roi
et au Pays est d'importance
secondaire.

Dieu sait que la situation
économique de la Belgique occupée
est assez mauvaise et ~~les~~
dernières listes tragiques de condam-
-nations et de déportations sont
la pour prouver que son peuple
vit sous le régime le plus
barbare des temps modernes. Mais
même si ce n'était pas le
cas, ~~chacun avec~~ la moindre
celui qui aurait — notion de leur caractère national
comprendrait la valeur extraor-
-dinaire que les Belges attachent
à leurs derniers privilèges et
la profonde indignation soulevée
par la trahison allemande.

Von Bissing hausse les
épaules et les appelle "grands
enfants". Ils le sont. Et son
fils avec un sourire moqueur
déclare dans le Suddeutsche
Monatschrift (15 avril 1915) que
c'est "dans le sang du peuple
de manifester et de porter
des cocardes". Cela est aussi.
cortèges — L'amour des ~~processions~~ et des
parades publiques de toute
espèce est profondément ancré
dans les traditions Belges. Mais
qu'est-ce que cela prouve?
Simplement que le peuple a
gardé assez de fraicheur et de
joie de vivre pour faire cas
de ces choses, assez de courage
et d'indépendance pour sentir
en — le grand besoin ~~de cela~~ quand
il est affligé. "~~C'est ainsi~~ qu'il
Voici ce — pense ~~de cela~~ : "Nos ~~bands~~ avaient
sociétés d'harmonie — l'habitude de passer dans les
faisant vibrer les — rues, frappant ~~les~~ carreaux de
par — nos fenêtres, avec le fracas de
leurs trombones, nos bannières
avaient l'habitude de flotter
durant — dans la brise ~~dans~~ les jours
heureux de paix. Restefions
nous maintenant silencieux

MS 800/II/1262/14

et retirés dans l'égoïsme vi-
privée de ~~nos~~ maisons, à
présent, ~~que le pays a le plus~~
~~besoin de nous~~, à présent que nous sommes si nécessaires au pays
que nous avons besoin, plus
que jamais, de sentir que
nous sommes un peuple
et que nous voulons rester
indépendants et unis quoi-
-qu'il arrive dans l'avenir?
Le Baron Frédéric Guillaume
von Bissing se moque des
Belges parce sans tout prétexte
ils déploient les couleurs
américaines. S'ils le font
c'est parce qu'il ne leur
est pas permis de déployer
les leurs, et parce qu'ils
sentent d'une manière
ou d'une autre que le
meilleur moyen de montrer
qu'ils ont encore une
bannière est d'adopter les
couleurs de la grande nation
qui est venue si généreuse-
secours -ment à leur aide. Il se
peut, comme le Baron nous
en informe, que beaucoup
des "petits et des grands enfants"
qui portent les Étoiles et
rayures les ~~bandes~~ ne connaissent
pas un mot d'Anglais.
Encore, Qu'est ce que cela veut dire
~~encore~~? Simplement, que
le coeur peut faire appel au
coeur et qu'il n'est pas né-
-cessaire de parler son propre
langage pour comprendre
l'esprit de son frère. Il
est vrai que seuls ~~xxxxx~~ les
enfants - petits et grands
savent ~~comment~~ le faire.
Si les Allemands avaient
eu l'ombre d'un sentiment
généreux pour le malheureux
en dépit des traités les plus solennels pays sur lequel ils déchaînent
la guerre, ils n'auraient
pas obligé les citoyens Belges
d'abaisser leurs drapeaux
qu'ils avaient arborés pendant
la défense de Liège, ils n'au-
-raient pas arraché leurs
cocardes tricolores de leurs
boutonnières, ils n'auraient
pas imposé silence à leurs
airs nationaux, ils n'auraient
pas ajouté ces profondes
humiliations à la coupe
amère de la défaite. On
s'étonne, on se demande
pourquoi ils l'ont fait si ce
n'était ~~xxx~~ pour le simple
plaisir que le matamore est

13 FO 400/II/1262/15

est sensé éprouver quand
il fait sentir sa force
à ~~par~~ sa victime. Ils auraient
pu aller gaiement saccager
le pays, fusiller les patriotes,
déporter les jeunes gens, faire
tout ce qui leur semblait
utile à leur point de vue.
Mais les mesquines tyrannies
de ces mesures déplacées ont
l'entendement ~~l'imagination~~. Le Gouver-
-neur von Bissing est
certainement trop intelligent
pour croire que la satisfaction
créer de ~~faire~~ quelques lâches
intimidés par de tels règlements
peut compenser le danger
inhérent ~~au~~ le ressentiment
et la profonde haine que
les mauvais traitements ont
soulevé contre l'Allemagne.
Vous pouvez prendre le plaisir
de l'enfant, vous pouvez
prendre sa liberté mais il
faut au moins lui laisser
quelques jouets, et vous
auriez été sage de le faire

. . .

aussi Une tyrannie si étroite
toujours détruit son objectif. La
digne réponse du Bourgmestre
Max à "l'avertissement" du Général
von Lüttwitz "enlever
les drapeaux" devint le
mot de passe des patriotes.
Chaque Bruxellois désormais
« attendait l'heure de la
réparation » Un grand nombre
de femmes allèrent en prison
enlever plutôt que d'écarter les emblèmes
de la Belgique qu'elles portaient.
Des anecdotes passaient de
bouche en bouche. Je ne
pense pas garantir l'authen-
-ticité de toutes mais elles
appartiennent au poème
épique de la guerre et
elles concordent avec l'esprit
du peuple. Une ~~jeune~~
demoiselle ~~dame~~ qui était insultée
par un officier allemand
parce qu'elle portait le
portrait du Roi Albert
aurait répondu [illegible]
à son allusion de roi "sans terre" « J'aime mieux un Roi
qui a perdu sa terre qu'un
Empereur qui a perdu son honneur »
Une autre dame, assise

MS 800/II/1262/16

dans un train vis à vis d'un officier allemand avait été sommée par lui d'ôter sa rosette tricolore refusa de le faire et comme il la menaçait elle le défia de le faire lui même. Le Boche saisit la rosette et tira... et tira... et tira. La dame avait caché 20 aunes de ruban dans son corsage.

elle

~~When~~ Quand les tricolores ~~étaient~~ défendus ils ~~étaient~~ remplacés par la feuille de lierre, le lierre étant l'emblème de la fidélité, plus tard la feuille de lierre ~~était~~ remplacée par un ~~ruban~~ vert le vert étant le symbole de l'espérance. La Brabançonne étant exclue des rues et de l'école ~~se~~ réfugia dans les églises où elle est chantée et souvent chantée par la congregation à la fin du service. Il y a beaucoup de détours pour côtoyer la loi. On défendait aux Belges de célébrer l'anniversaire de leur indépendance ~~régulièrement~~ grâce à un arrangement tacite ils réussirent à faire ~~remarquer~~ ce jour malgré tous les règlements. Le 21 juillet 1915, les Bruxellois gardèrent les volets de leurs maisons et ~~de~~ ~~fermèrent~~ leurs magasins ~~fermés et sortirent dans~~ parcoururent les rues, ~~habillés~~ de leurs meilleurs habits. Beaucoup étaient en deuil. L'année suivante, comme la fermeture des magasins était prévue par l'administration, ils restèrent ouverts. Mais un grand nombre de commerçants s'arrangèrent ingénieusement à exposer les couleurs nationales à leurs fenêtres par la juxtaposition par exemple, de citrons jaunes, de tomates rouges et de raisins noirs. D'autres vidèrent leurs vitrines.

Ces tours peuvent paraître enfantins, à première vue mais lorsque nous pensons que ceux qui osaient les jouer

— furent absolument
furent

fut

comme ils en avaient la coutume.

distinguer

fermés
vitres

d'entr'eux

15

HO. 800/II/1262/17

Subissaient une amende

~~payaient~~ pour cela ~~de~~ plusieurs
mois d'emprisonnement
ou de quelques mille marks,
et payaient gaiement, nous
comprenons ~~que il y a plus~~
~~en eux~~ plus que des tours d'écoliers.
Ils prouvent que l'esprit Belge
éclaterait s'il cessait d'être
à même de réagir. Un des
commerçants qui était
très lourdement frappé
d'amendes à l'occasion de
notre dernier jour d'anniver-
saire de "l'Indépendance" déclarait
qu'il n'avait pas perdu
son argent. "C'est plutôt
cher mais cela vaut ~~sa prise~~."

• • •

Si le patriotisme est devenu
une religion en Belgique,
cette religion a trouvé un
prêtre dont l'autorité est
reconnue par le dernier in-
-croyant. Si chaque église
est devenue le "Temple de
la Patrie", si la Brabançonne
résonne sous les arches Gothiques
de chaque nef, le Cardinal
Mercier est devenu le bon
berger qui a pris soin du troupeau
pendant l'absence du Roi.
La grande fraternité, ~~pour~~ à
laquelle tant d'âmes Chrétiennes
aspirent, dans laquelle il n'y
a plus de classes, de partis, et
de sectes, semble presque
~~accomplie~~ ~~atteinte~~ au dessus du ~~dé~~ *planer*
fil électrique bardelé de la
frontière de Belgique. Les
Belges ne sont-ils pas tous
menacés ~~par le~~ *du* même danger,
ne sont-ils pas rapprochés par
la même espérance, le même
amour, la même haine?

Quand la cloche sonna
du haut ~~des~~ tours de la
Cathédrale le 21 juillet dernier,
quand, dans sa robe rouge,
le Cardinal Mercier bénissait
le peuple assemblé pour célébrer
le jour de l'Indépendance de
la Belgique; il semblait que
l'âme de la nation martyre
planait dans l'Église. Après
l'antienne nationale, les
~~gens~~ *assistants* levèrent les yeux vers
le grand crucifix dans le
chœur, et ne pouvaient
~~[illegible]~~ distinguer, à
travers leurs larmes, l'image
du Crucifié de celle de
leur ~~sanglante~~ ~~contrée~~
pays saignant.